

République Française

Département de l'Aube



DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 21 FEVRIER 2023

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
22	16	16 + 6

Date de convocation
16 février 2023

Date d'affichage
16 février 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-et-un février à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en conseil municipal dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Nicolas MENNETRIER, maire.

Présents : Christine ROBILLARD, Robert BESANÇON, Marie-Laure HRVOJ, Pascal GENET, Laurence FOURNIER, Marcel CHRISTEL, Jean-Yves BRUNEAU, Géraldine PÉRÉE, Liliane VOYARD, Denis PHILPPE, Annie SALAMI, Laurent JÉROME, Sophie MENZIN, Bruno LÉOTIER et Julien SEYSSEL.

Représentés : Valérie PELLERIN représentée par Liliane VOYARD, Urbain VELUT représenté par Pascal GENET, Anne-Josèphe CHARLOT représentée par Laurence FOURNIER, Véronique STOLTZ représentée par Annie SALAMI, Vincent BLANCHOT représenté par Denis PHILIPPE, Yohan MULLER représenté par Bruno LÉOTIER.

Annie SALAMI a été nommée secrétaire de séance.
Stéphanie KUSTERMAN est désignée secrétaire auxiliaire.

Objet : Convention de mise à disposition d'un verger
N° de délibération : 20230213

Le maire présente à l'assemblée :

La commune de Saint-Lyé est propriétaire d'un verger situé voie de la Thomelle. Ce verger n'est actuellement pas utilisé par la commune et nécessite l'intervention des services techniques afin de l'entretenir. Ce verger a une surface de 4540 m².

Il serait envisageable de proposer ce terrain en mise à disposition gratuite pour y établir des ruches contre entretien de terrain.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

AUTORISE le maire à signer une convention en ce sens.

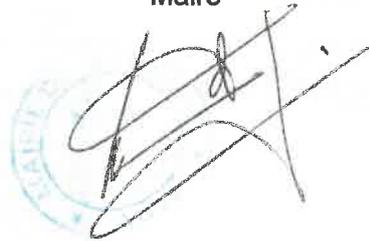
<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participants</i>
16	22	22	0	0	0

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme

Annie SALAMI
Secrétaire



Nicolas MENNETRIER
Maire



République Française

Département de l'Aube



DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 22 JUIN 2023

Nombre de Membres

Membres en exercice	Présents	Votants
22	19	19 + 3

Date de convocation
15 juin 2023

Date d'affichage
15 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-deux juin à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en conseil municipal dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Nicolas MENNETRIER, maire.

Présents : Christine ROBILLARD, Robert BESANÇON, Marie-Laure HRVOJ, Pascal GENET, Jean-Yves BRUNEAU, Géraldine PÉRÉE, Liliane VOYARD, Denis PHILIPPE, Valérie PELLERIN, Annie SALAMI, Laurent JÉROME, Urbain VELUT, Anne-Josèphe CHARLOT, Véronique STOLTZ, Vincent BLANCHOT, Bruno LÉOTIER, Yohan MULLER et Julien SEYSSEL.

Représentés : Laurence FOURNIER représentée par Anne-Josèphe CHARLOT, Marcel CHRISTEL représenté par Robert BESANÇON, Sophie MENZIN représentée par Nicolas MENNETRIER.

Julien SEYSSEL a été nommé secrétaire de séance.
Stéphanie KUSTERMANN est désignée secrétaire auxiliaire.

Objet : Convention de mise à disposition du verger communal

N° de délibération : 20230646

M. le maire expose :

Saint-Lyé dispose d'un verger communal sur la parcelle cadastrée AR174.
M. François, apiculteur, a fait part de son souhait d'y installer ses ruches.

M. le maire rappelle la délibération du mois de février par laquelle le conseil municipal a accepté la mise à disposition du verger situé voie de la Thomelle a M. Ramos apiculteur également.

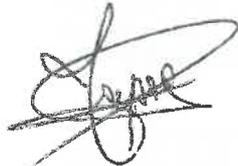
Le conseil après en avoir délibéré :

AUTORISE le maire ou son représentant à signer une convention de mise à disposition en ce sens.

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participants</i>
19	22	22	0	0	0

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme

Julien SEYSSEL
Secrétaire



Nicolas MENNETRIER
Maire





Convention relative à la mise en place d'un projet éducatif territorial et d'un Plan mercredi

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 551-1, R. 551.13 et D. 521-12 ;

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles R. 227-1, R. 227-16 et R. 227-20 ;

Vu le décret n° 2015-996 du 17 août 2015 portant application de l'article 67 de la loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République et relatif au fonds de soutien au développement des activités périscolaires ;

- Le maire de la commune de Saint-Lyé, monsieur Nicolas MENNETRIER,
- Le préfet de l'Aube, monsieur Pascal COURTADE,
- L'Inspectrice d'académie, directrice académique des services départementaux de l'éducation nationale de l'Aube, madame Aline VO QUANG agissant sur délégation du recteur d'académie de Reims, monsieur Vincent STANEK,
- Le directeur de la caisse d'allocations familiales (CAF) de l'Aube, monsieur Olivier SUZANNE,

Conviennent ce qui suit :

Article 1^{er} : Objet de la convention

Cette convention a pour objet de déterminer les modalités d'organisation et les objectifs éducatifs des activités périscolaires mises en place dans le cadre d'un projet éducatif territorial et d'un plan mercredi pour les enfants scolarisés dans les écoles maternelle et élémentaire de Saint-Lyé dans le prolongement du service public de l'éducation et en complémentarité avec lui.

[Option selon la configuration locale] : Elle concerne également les modalités d'organisation et les objectifs éducatifs des activités périscolaires mises en place pour les enfants scolarisés dans les écoles privées sous contrat situées sur le territoire de cette (commune ou EPCI).

Article 2 : Partenariats

Le projet éducatif territorial/plan mercredi est mis en place avec les partenaires suivants :

- > S.D.J.E.S.
- > D.S.D.E.N.
- > CAF

Article 3 : Objectifs du projet éducatif territorial/plan mercredi

Le maire et ses partenaires conviennent des objectifs suivants :

- 1 /Améliorer le climat au sein des structures
- 2/ Impliquer les familles pour favoriser les échanges et le bien-être de chacun
- 3/ Développer les activités corporelles, d'expression et sportives

Article 4 : Contenu du projet éducatif territorial/plan mercredi

Le maire et ses partenaires joignent à cette convention le descriptif du projet éducatif territorial/plan mercredi sur lequel figure la liste des écoles concernées.

Ce descriptif comprend notamment l'organisation du temps scolaire, la liste des activités périscolaires proposées aux élèves et les modalités selon lesquelles elles sont organisées. Il comprend également un volet « plan mercredi » présentant la démarche pédagogique, les acteurs et les moyens engagés dans les accueils de loisirs périscolaires fonctionnant le mercredi.

Article 5 : Engagements de la collectivité ou de l'établissement public de coopération intercommunale

La collectivité ou l'établissement public de coopération intercommunale s'engage à mettre en œuvre le projet éducatif territorial et le plan mercredi ainsi qu'à en faire l'évaluation.

La collectivité ou l'établissement public de coopération intercommunale s'engage à organiser un (ou des) accueil(s) de loisirs périscolaires fonctionnant le mercredi dans le respect des principes de la charte qualité (annexe 1).

Conformément à cette charte, les accueils de loisirs périscolaires du mercredi sont organisés autour des 4 axes suivants :

1. Continuité éducative (scolaire/périscolaire/extrascolaire, le cas échéant)
2. Accessibilité de tous les publics et inclusion des enfants en situation de handicap
3. Mise en valeur des richesses du territoire
4. Diversité et qualité des activités proposées

Quand les accueils de loisirs périscolaires ne sont pas organisés directement par la collectivité ou l'EPCI mais pour son compte par un autre acteur, la collectivité ou l'établissement public de coopération intercommunal s'engage à veiller au respect de la charte par cet acteur.

La collectivité ou l'établissement public de coopération intercommunale renseigne sur le document joint (annexe 1), en complément du descriptif général du projet prévu à l'article 4, les éléments suivants relatifs aux accueils de loisirs périscolaires qu'elle organise ou qui sont organisés pour son compte le mercredi :

- liste des accueils maternels (moins de 6 ans) et élémentaires (6 ans et plus)
- nombre total de places ouvertes déclarées par les organisateurs (moins de 6 ans / 6 ans et plus)
- typologie des activités
- typologie des partenaires
- typologie des intervenants

La collectivité ou l'établissement public de coopération intercommunale actualise au moins une fois par an ce document, à compter de la date de signature de la présente convention, et le transmet aux services de l'Etat.

Article 6 : Engagements de l'Etat :

Les services de l'Etat co-contractants de la présente convention s'engagent, au sein des groupes d'appui départementaux (GAD) le cas échéant, à :

- Accompagner la collectivité ou l'établissement public de coopération intercommunale dans la mise en œuvre et l'évaluation de son projet éducatif territorial/plan mercredi ;
- Soutenir financièrement la collectivité ou l'établissement public de coopération intercommunal en lui versant le fonds de soutien au développement des activités périscolaires aux conditions prévues par le décret du 17 août 2015 susvisé (qui réserve le bénéfice du fonds aux collectivités ayant conservé une organisation du temps scolaire comprenant 5 matinées) ;
- Assister la collectivité dans l'organisation d'accueils de loisirs respectant la charte qualité figurant en annexe ;
- Piloter la procédure de labellisation ;
- mettre à disposition sur le site <https://www.reunes.com/fr/plan-mercredi> des outils et des supports de communication dont le label en vue de l'information du public et de la valorisation des accueils concernés.

Article 7 : Engagements de la CAF:

Les services de la CAF s'engagent au sein des groupes d'appui départementaux, le cas échéant, à :

- Accompagner le développement d'activités périscolaires de qualité, notamment le mercredi ;
- Participer à la procédure de labellisation ;
- Assurer le suivi du projet éducatif territorial/plan mercredi conjointement avec les services de l'Etat ;
- Verser aux collectivités et établissements publics de coopération intercommunale ayant conservé une organisation du temps scolaire comprenant 5 matinées et sous réserve de leur éligibilité, l'aide spécifique aux rythmes éducatifs qui soutient les activités périscolaires organisées les jours d'école autres que le mercredi dans le cadre d'un accueil de loisirs périscolaire ;
- Apporter un concours financier aux accueils de loisirs périscolaires éligibles via une bonification des nouvelles heures créées le mercredi sous réserve de leur éligibilité. Cette bonification peut être majorée pour les accueils situés dans un quartier prioritaire de la politique de la ville ou dans des communes dont le potentiel financier par habitant est inférieur à 900 euros.

Article 8 : Pilotage

La mise en œuvre du projet éducatif territorial/plan mercredi relève de la compétence de la collectivité ou l'établissement public de coopération intercommunal qui en assure le pilotage. Le pilotage du projet est assuré par la commune de Saint-Lyé

Elle s'appuie sur un comité de pilotage constitué de :

- M. Nicolas MENNETRIER, maire
- M. Pascal GENET, adjoint au maire chargé de l'enfance jeunesse
- Mme. Stéphanie KUSTERMANN, directrice générale des services
- Mme. Anne DORGEVILLE, conseillère d'éducation populaire et de jeunesse - SDJES
- M. Stéphane BERGAMASCHI, conseiller technique territorial - CAF
- Mme. Céline VIRY, directrice de l'école maternelle
- Mme Virginie HUSSON, directrice de l'école élémentaire
- Mme. Elora ALLART, responsable de la médiathèque
- Mme. Patricia DOUILLET, responsable du service enfance jeunesse
- M. Didier RENARD, coordinateur enfance jeunesse
- Mme. Léa VERTALDI, animatrice
- M. Jérémy DEPIT, animateur

Le comité de pilotage a pour rôle le suivi de l'élaboration et de l'application du projet.

Article 9 : Mise en œuvre et coordination

La coordination du projet est assurée par le service compétent de cette collectivité ou de l'établissement public de coopération intercommunal.

Ou si la collectivité ou l'établissement public de coopération intercommunale a fait le choix de déléguer la coordination et la mise en œuvre du projet à un opérateur dans le cadre d'une convention et/ou d'une délégation de service public, préciser la dénomination de l'opérateur qui a reçu cette délégation.

La coordination et la mise en œuvre du projet est assurée par Madame Patricia DOUILLET-VASSARD, responsable du service enfance-jeunesse de Saint-Lyé

Article 10 : Articulation éventuelle avec d'autres dispositifs et activités

Le cas échéant, les activités prévues dans le projet éducatif territorial et le Plan mercredi sont articulées avec celles proposées dans le cadre du ou des contrat(s) suivant(s) (contrat éducatif local (CEL), projet éducatif local (PEL), contrat enfance jeunesse (CEJ), contrat de ville ou de ruralité, contrat culturel, Cités éducatives, Territoires éducatifs ruraux, etc.) : Convention Territoriale Globale.

Le cas échéant, ces activités sont articulées avec celles organisées dans le cadre extrascolaire (préciser) : Accueil de loisirs de Saint-Lyé sur les temps extrascolaires afin de garder une cohérence éducative.

Article 11 : Evaluation

L'évaluation du projet est assurée par le comité de pilotage selon la périodicité suivante : 1 fois par an en fin d'année scolaire

Les indicateurs retenus (en fonction des objectifs visés) et les indicateurs quantitatifs figurent en annexe, ainsi que les éventuelles recommandations du groupe d'appui départemental.

Article 12 : Durée de la convention

La présente convention est établie pour une durée de 3 ans (3 années scolaires maximum) à compter du 1^{er} septembre 2025.

Elle est reconduite tacitement pour la même durée que celle mentionnée ci-dessus.

A l'issue de la période de validité de la convention, un bilan final du projet éducatif territorial/plan mercredi est établi par le comité de pilotage en lien avec les signataires de la convention.

La convention peut être dénoncée soit par accord entre les parties, soit à l'initiative de l'une d'entre elles. Dans ce cas, la dénonciation peut intervenir à tout moment en respectant un préavis de trois mois. Elle doit être faite par lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée à chacun des autres co-contractants. Le délai de préavis court à compter de la réception de cette lettre.

La convention peut également faire l'objet d'avenants signés par l'ensemble des parties à la présente convention.

À Saint-Lyé, le 10/07/2025

La commune de Saint-Lyé, représentée
par son maire :
Monsieur Nicolas MENNETRIER



L'inspectrice d'académie,
directrice académique des services de
l'Éducation nationale de l'Aube,
madame Aline VO QUANG



L'inspectrice d'académie
Directrice académique des services
de l'éducation nationale de l'Aube

Aline VO QUANG

Le préfet de l'Aube,
Monsieur Pascal COURTADE,



Le directeur de la caisse d'allocations
familiales (CAF) de l'Aube,
Monsieur Olivier SUZANNE,



Annexe 1

INFORMATIONS RELATIVES AUX ACCUEILS DE LOISIRS PERISCOLAIRES DU MERCREDI RESPECTANT LES PRINCIPES DE LA CHARTE QUALITÉ

1. Liste des accueils de loisirs périscolaires maternels par commune signataire de la convention PEdT/Plan mercredi :
2. Liste des accueils de loisirs périscolaires élémentaires par commune signataire de la convention PEdT/Plan mercredi :
3. Liste des accueils de loisirs périscolaires mixtes (maternels et élémentaires) par commune signataire de la convention PEdT/Plan mercredi :

ACM de Saint-Lyé

4. Nombre de places ouvertes le mercredi par commune signataire de la convention PEdT/Plan mercredi :

Enfants de moins de 6 ans (total par commune) : 40
Enfants de 6 ans et plus (total par commune) : 48

5. Activités :

- x activités artistiques
- x activités scientifiques
- x activités civiques
- x activités numériques
- x activités de découverte de l'environnement
- x activités éco-citoyennes
- x activités physiques et sportives

6. Partenaires :

- x associations culturelles
- x associations environnementales
- x associations sportives
- x équipe enseignante
- x équipements publics (musées, bibliothèques, conservatoires, parcs naturels, espaces sportifs, etc.)
- x structures privées (fondations, parcs, entreprises culturelles et sportives, etc.)

7. Intervenants (en plus des animateurs) :

- x intervenants associatifs rémunérés
- x intervenants associatifs bénévoles
- x intervenants de statut privé non associatif (salarié, autoentrepreneur, etc.)
- x parents
- x enseignants
- x personnels de collectivité territoriale (éducateurs sportifs, ATSEM, bibliothécaires, jardiniers, etc)

Compte-rendu du comité de pilotage PEDT de Saint-Lyé
Jeudi 29 juin 2023
18h30-20h30

Présents :

Monsieur Nicolas MENNETRIER, maire
Monsieur Pascal GENET, adjoint au maire en charge de l'enfance jeunesse
Madame Anne DORGEVILLE, conseillère éducation populaire et de jeunesse, référente départementale de la continuité éducative (SDJESVA)
Madame Patricia DOUILLET, responsable enfance jeunesse et coordinatrice PEDT
Monsieur Didier RENARD, coordinateur enfance jeunesse
Madame Elora ALLART, responsable de la médiathèque
Madame Céline VIRY, directrice de l'école maternelle
Madame Virginie HUSSON, directrice de l'école élémentaire
Madame Léa VERTALDI, animatrice ACM
Monsieur Jérémy DEPIT, animateur ACM

I. Rappel des objectifs du PEDT :

- 1 / Favoriser le bien-être de l'enfant au sein de ses différentes structures et temps d'accueil
- 2 / Développer les activités physiques et sportives
- 3 / Sensibiliser les enfants au développement durable

II. Rappel des modalités d'évaluation :

Indicateurs quantitatifs et qualitatifs (liés en fonction des objectifs éducatifs visés) :

- Le nombre de projets en lien avec les différentes thématiques (sport et développement durable)
- La création de règles de vie communes entre les écoles et l'ACM
- Le respect par tous de l'application de ces règles de vie
- L'implication des différents partenaires dans les projets liés au PEDT
- La mise en place de moyens visibles pour sensibiliser les enfants au tri/ gaspillage (poubelles différentes pour le tri, gaspillomètre à la cantine...)
- L'évolution du jardin pédagogique et son utilisation par tous
- Le nombre d'enfants qui se déplacent à vélo pour venir à l'école
- L'obtention de la validation du « savoir rouler à vélo » du plus grand nombre d'enfants

III. Rappel des effets attendus

- Respect du cadre fixé par le règlement intérieur commun
- Diminution des rappels à la règle auprès des enfants
- Moins d'interdit dans le fonctionnement des structures
- Plus de sérénité dans les différents temps de la vie de l'enfant
- Autonomie des enfants dans leur propre gestion de conflits
- Demande de la part des enfants de faire plus d'activités physiques et sportives
- Connaissances et bons gestes des enfants dans la thématique du développement durable

IV. Recensement des actions réalisées en fonction des objectifs

Objectif 1 « Bien-être » :

- Un début de mise en commun des règles de vie au sein des écoles et de l'ACM
 - o Règlement non aboutit par manque de temps pour travailler conjointement (école /ACM)
- Bonne communication entre les écoles et l'ACM
- Constat d'une augmentation des actes de violence, de harcèlement et des conflits tant en maternelle qu'en élémentaire

Objectif 2 « Sport et activités physiques » :

- ACM :
 - o Découverte de différents sports :
 - Animations vélo (balades, règlementation, apprendre à réparer)
 - Biathlon vélo / tir à l'arc
 - Motricité / parcours
 - Danse en musique
 - Accrobranche
 - Relaxation
 - Yoga
 - Jeux de raquettes
 - Jeux d'adresse (boules, quilles)
 - Jeux d'opposition judo
 - Fitness /zumba
 - Initiation escalade
 - Festifoot
 - Oval cup (rugby)
 - Hockey en salle
 - Piscine
 - Jeux innovants (ultimate...)

- Sensibilisation au handisport
- Mise en place d'activités marche régulières
- Ecole maternelle
 - 30 min de sport
 - Motricité
- École élémentaire
 - Savoir rouler à vélo
 - Ateliers sport avec des intervenants spécialisés

Objectif 3 « Développement durable » :

- Mise en place du tri du papier à l'école et à l'ACM (pas encore complètement calé au niveau de l'organisation du ramassage)
- Mise en place du tri à la cantine (sac jaune et sac noir)
- Inscription de la collectivité dans une démarche de mise en place du compost à la cantine dès que possible
- Mise en place du tri des sacs jaunes au sein de l'ACM
- Quelques actions « nettoyons la nature » sur des mercredis
- Interventions de sensibilisation au tri avec le SDEDA
- Sensibilisation au gaspillage de l'eau et de l'électricité
- Mise en place à l'école élémentaire de « Responsables écolos » dans les classes
- Continuité du potager (avec un peu de mal à fédérer d'autres personnes que le porteur du projet sur l'entretien/arrosage des plantations)

V. Travail de réflexion en petits groupes

Mise en place de 2 groupes de 5 et 4 personnes afin d'échanger et de réfléchir sur :

- Les actions à arrêter
- Les actions à continuer
- Les actions à tenter

Restitution de chaque groupe qui amène aux actions suivantes à développer / continuer ou arrêter, toujours pour répondre aux objectifs du PEDT :

On arrête :

- La marche sans objectif / but / prétexte

On continue :

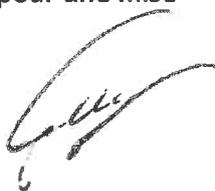
- La mise en commun des règles de vie entre ACM et école
- Le développement des activités physiques et sportives
- La sensibilisation au développement durable
- Le tri du papier
- Le tri en général

On tente :

- Une formation en interne sur la gestion des conflits et de la violence chez les enfants à organiser avec le CNFPT (cf : intervenante recommandée par Anne DORGEVILLE)
- Organiser 2 à 3 fois par an des groupes de travail en soirée pour faire avancer les projets par thématique (ex : repas partagé autour d'échanges sur un thème lié au PEDT). Intéressant notamment pour le travail sur la mise en commun des règles de vie.
- Plus impliquer les enfants, maternelles y compris, dans la gestion du jardin (ex : responsabiliser des enfants sur l'arrosage...)
- Assurer une continuité à l'ACM du dispositif mis en place à l'école avec les « Référents écolos » (qui pourraient être déclinés en référents sécurité des autres et référents du jardin...)
- Impliquer les enfants dans le choix des activités, leur demander leur avis, leur rappeler ce qu'ils ont fait et souhaiteraient refaire, leur demander ce dont ils auraient besoin pour être bien au centre et à l'école.... Pour résumer, plus impliquer les enfants dans le PEDT.
- Travailler sur la sensibilisation au harcèlement par le biais du théâtre et de petites saynètes adaptées
- Favoriser le travail / les animations par petits groupes pour limiter les risques de conflits
- Mettre en place un projet autour de l'abeille, en fil rouge sur l'année, avec la médiathèque, les écoles et l'ACM ; renouveler l'expérience chaque année sur une nouvelle thématique en lien avec le développement durable.
- Valoriser le tri du papier par une réutilisation (papier mâché, activités autour du papier...)
- Valoriser le compost, lorsqu'il sera mis en place, sur le jardin pédagogique, pour les plantations du service technique ou à redistribuer aux lyotains...

VI. Conclusion

L'ensemble des participants valide la restitution du travail de chaque groupe pour une mise en œuvre lors de la nouvelle année scolaire 2023/2024.


Rascal Seret
Responsable enfance jeunesse

REVUE DE PRESSE DU 16 MAI AU 30 JUIN 2024

Saint-Lyé

Constitution du jury d'assises de l'Aube pour 2025

Le maire procédera publiquement au tirage au sort, à partir de la liste électorale des personnes susceptibles d'être jurés à la cour d'assises de l'Aube (session 2025) le jeudi 6 juin à 14 h à l'hôtel de ville.

Article paru le 30/05/24



Article paru le 03/06/24

SAINT-LYÉ - VILLENEUVE-AU-CHEMIN

Un jeune conducteur de 19 ans contrôlé à 155 km/h au lieu de 80

Mardi 4 juin, dans l'après-midi, deux conducteurs ont été contrôlés à plus de 50 km/h au-dessus de la limitation de vitesse par les gendarmes. L'un d'entre eux est un Romillon de 19 ans pris à 155 km/h sur la RD619 à Saint-Lyé. Étant jeune conducteur, il aurait dû circuler à 80 km/h sur cet axe et l'excuse du rendez-vous médical n'est pas passée auprès des militaires. Il a fait l'objet d'une rétention immédiate du permis de conduire tout comme un autre automobiliste d'une soixantaine d'années. Il roulait à 139 km/h au lieu de 80 sur le RN77 à Villeneuve-au-Chemin. Son véhicule a été mis en fourrière.



Article paru le 05/06/24

Saint-Lyé

Réunion du conseil municipal

La prochaine réunion du conseil municipal aura lieu à la mairie le lundi 10 juin à 18 h 30.

Article paru le 06/06/24



SAINT-LYÉ

Soirée festive dans le parc de la mairie avec Val & Jean

La médiathèque de Saint-Lyé organise dans le parc de la mairie, samedi 1^{er} juin à 19 h 30, une soirée festive avec le groupe Val & Jean. Compositeurs et interprètes, Val & Jean se présentent comme issus « de la nouvelle scène, avec du nouveau son à l'ancienne, de la musette apprivoisée ! » Valentin et Jean sont des amis proches et ils le font ressentir dans leurs chansons, avec des délires qu'ils partagent avec leur public. Ils parlent de tout et de rien, du futile au sérieux, de la camaraderie à la solitude. On s'amuse et on réfléchit en écoutant les morceaux pas si loufoques de Val & Jean. N'hésitez pas à venir nombreux ! Entrée gratuite. Buvette et restauration sur place. Pensez à venir avec vos sièges et plaids. Renseignements au 06 32 24 46 65.

Article paru le 28/05/24

SAINT-LYÉ

Les enfants ont découvert comment récolter du miel

Deux apiculteurs sont venus rendre visite aux enfants de l'accueil de loisirs de Saint-Lyé il y a peu.

Après leur avoir présenté la vie de l'abeille quelques mois plus tôt, Valérie Ramos et Renaud François sont revenus, cette fois afin de montrer la récolte de miel.

Les enfants ont donc pu voir comment on récupère le miel, le récolter eux-mêmes mais aussi le goûter.

Une jolie expérience qui clôt, avec gourmandise, le cycle de découverte de l'abeille, débuté en septembre dernier.

SAINT-LYÉ

Monique PELLERIN,
Marie-Claude et Georges GAFFURI,
Christian PELLERIN et Annie,
Martine et Alan LORIN,
Jean-Marc et Cathy PELLERIN,
Sylvie et Jean-Claude VIEVILLE, ses enfants,
Angélique, Isabelle, Cécile, Chrystel T, Ludovic, Emilie,
Manon, Aurélien, Alexis, ses petits-enfants et leur conjoint,
ses arrière-petits enfants
ainsi que toute la famille,

ont la douleur de vous faire part du décès de

Madame Adrienne PELLERIN née VAN NESPEN

survenu le lundi 3 juin 2024, à l'âge de 95 ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée le vendredi 7 juin 2024 à 15 heures, en l'église de Saint-Lyé, suivie de l'inhumation au cimetière.

Une pensée pour

son mari et sa petite-fille.

La famille remercie tout le personnel de l'EHPAD La Roseraie de Brévandres pour leur gentillesse et leur bienveillance.

Condoléances sur registre.

Cet avis tient lieu de faire-part.

Pompes Funèbres SCHMUTZ
1 avenue Roger Salengro 10600 LA-CHAPELLE-SAINT-LUC
Tél. : 03.25.74.20.15

Vos condoléances sur www.pompes-funebres-schmutz.fr

Copie pour impression

Réception au contrôle de légalité le 02/10/2025 à 15h43

Référence de l'AR : 010-211003389-20250923-DCM20250938-DE 06/24

Affiché le 02/10/2025 ; Certifié exécutoire le 02/10/2025

SAINT-LYÉ

André, son compagnon,
Mary et Ludo, sa fille et son gendre,
Tony et Kéthline,
Hugo et Cléo,
Gaucher et Marion, ses petits enfants chéris,
Lyana, Jade, Luane, et Sacha ses arrière-petits-enfants chéris,
Yvon, son frère et Mauricette,
Christophe
et ses amis,

ont la douleur de vous faire part du décès de

Madame Régine HAILLOT née CUNY

survenu le lundi 10 juin 2024, à l'âge de 72 ans.

La cérémonie civile aura lieu le vendredi 14 juin 2024, à 10 heures, au cimetière de Saint-Lyé dans l'intimité, suivie de l'inhumation.

Une pensée pour

Alain HAILLOT, décédé le 26 février 1985.

Condoléances sur registre. Fleurs naturelles seulement.

La famille veut à remercier en particulier le docteur Conna CIUPEA, les infirmières et le personnel soignant de l'hôpital privé de l'Aube ainsi que le personnel soignant de la Résidence Orpea Europe.

P.F. WALDNER

15 rue des Épingliers 10120 Saint-André-Les-Vergers
Hab.: 18.10.165 ☎03.25.75.00.20

Vos condoléances sur www.waldnerpompefunebres.fr

Article paru le 12/06/24



SAINT-LYÉ

Les jeunes Judokas brillent par leur talent

Dernièrement, le Judo club Esperance de Nogent-sur-Seine a organisé un tournoi jeunes (poussins, mini-poussins) et éveil (microbes). Les enfants du club de Saint-Lyé y ont participé et ont obtenu de bons résultats. En catégorie mini-poussins, Diarra et Léo se placent 1^{er}, Jade 2^e chacun dans sa catégorie de poids. En animation éveil (4-5 ans), Gabin, Mina et Cloé, très heureux de leur parcours, étaient enchantés d'avoir une médaille. Félicitations aux champions.

Article paru le 16/06/24

Saint-Lyé

Cérémonie pour l'Appel du 18 juin

Pour l'anniversaire de l'Appel du 18 juin 1940, le maire et le conseil municipal invitent les Lyotains et les Evéchats à assister à la cérémonie organisée au monument aux morts, place de l'église, mardi 18 juin à 18 h.

Article paru le 11/06/24



SAINT-LYÉ

Pour Cindy et Brice, les cloches de l'église ont résonné

Leur mariage civil officialisé en mairie parisienne, Brice Pellerin et Cindy Bertin se sont unis devant Dieu samedi 1^{er} juin à l'église de Saint-Lyé où le jeune couple réside. Enfant de la commune, Brice est le fils de Philippe Pellerin, agriculteur, et de Valérie Pellerin, conseillère municipale et restauratrice à Saint-Lyé. Cindy est la fille de Philippe et Joséfina Bertin, retraités restaurateurs à Paris. Jeunes parents d'un petit Leandro, les jeunes mariés sont respectivement directeur France de RealAdvisor et cheffe de projet événementiel.

En présence de leurs parents, de leurs familles et amis, ils ont reçu du père Joseph Nguyen, les sacrements du mariage. Les témoins du marié étaient son frère Clément Pellerin, Arthur Bachelier et Serge Benitez. Les témoins de la mariée étaient sa sœur Jennifer Bertin, Elise Rougès et Annabelle Bloch.

Notre journal présente aux jeunes époux tous ses vœux de bonheur.

Article paru le 07/06/24

SAINT-LYÉ

Jacky, son époux,
Franck, Carole, Emmanuel, Bénédicte, Isabelle et Jean-Michel,
ses enfants,
Anthony, Emma, Thomas, Alexia, ses petits-enfants,

ont la tristesse de vous faire part du décès de

Madame Françoise LAROCHE née CAROUJAT

survenu le dimanche 16 juin 2024, à l'âge de 82 ans.

La cérémonie religieuse aura lieu le jeudi 20 juin 2024, à 15 heures en l'église de Saint-Lyé, suivie de l'inhumation.

Vos condoléances sont à envoyer à "Famille LAROCHE" à l'adresse ci-dessous

ROBERT FUNÉRAIRE
4 rue du Moutot 10150 LAVAU
☎ 03.25.74.00.01

Article paru le 18/06/24



SAINT-LYÉ

C'est la fête pour les voisins du Moulin

Ce dimanche 16 juin à midi, les voisins du Moulin se sont retrouvés pour leur 9^e édition de la Fête des voisins. Dans une ambiance chaleureuse et avec encore plus de voisins (la dernière voisine a 6 mois), ils ont partagé un après-midi de fête convivial autour d'un repas concocté par chacun. La commune de Saint-Lyé et l'entreprise Voyard avaient prêté le matériel nécessaire à cette agréable fête.

Article paru le 22/06/24

Copie pour impression

Réception au contrôle de légalité le 02/10/2025 à 15h43

Référence de l'AR : 010-211003389-20250923-DCM20250938_1-DE

Affiché le 02/10/2025 ; Certifié exécutoire le 02/10/2025

SAINT-LYÉ

Très touchée par les marques de sympathie et d'affection qui lui ont été manifestées lors du décès de

Madame Françoise LAROCHE née CAROUJAT

la famille remercie toutes les personnes qui ont pris part à sa peine par leur présence aux obsèques ou s'étant excusées, le service de soins palliatifs du Comte Henri, ainsi que les pompes funèbres Robert funéraire.

ROBERT FUNÉRAIRE
4 rue du Moutot 10150 LAVAU
T 03.25.74.00.01

Article paru le 25/06/24

SAINT-LYÉ

Michèle, son épouse,
Ludovic, Audrey et Laurent, ses enfants,
son frère et ses sœurs,
toute la famille et ses amis.

ont la tristesse de vous faire part du décès de

Monsieur Benoît DARY

survenu le vendredi 21 juin 2024 dans sa 70e année.

La cérémonie religieuse sera célébrée le vendredi 28 juin 2024 à 10 heures en l'église de Saint-Lyé.

Cet avis tient lieu de faire-part.

P.F. WALDNER
15 rue des Épingliers 10120 Saint-André-Les-Vergers
Hab.: 18.10.165 T 03.25.75.00.20
Vos condoléances sur www.waldnerpompesfunebres.fr

Article paru le 26/06/24



GRANGE-L'ÉVÊQUE

À vos marques, prêts, partez

Les 133 élèves du RPI Grange-l'Évêque - Macey - Montgueux se sont réunis dernièrement au domaine de Bel Air à Grange-l'Évêque pour disputer pour la première fois un cross. Quatre épreuves étaient programmées : 300 m pour les écoliers de petite et moyenne section, 600 m pour ceux de grande section 900 m pour les CE1-CE2 et 1 200 m pour les CM1-CM2. Une matinée très réussie dans une ambiance conviviale. Tous ont été heureux de participer, et pour certains, de monter sur le podium. Ce rendez-vous a été permis grâce à l'aide de Philippe Denis, président du SIGE (Syndicat intercommunal de Grange-l'Évêque), à Dominique Fleuret, maire de Macey, à l'agent communal de Grange-l'Évêque, ainsi qu'aux parents venus encourager les enfants.

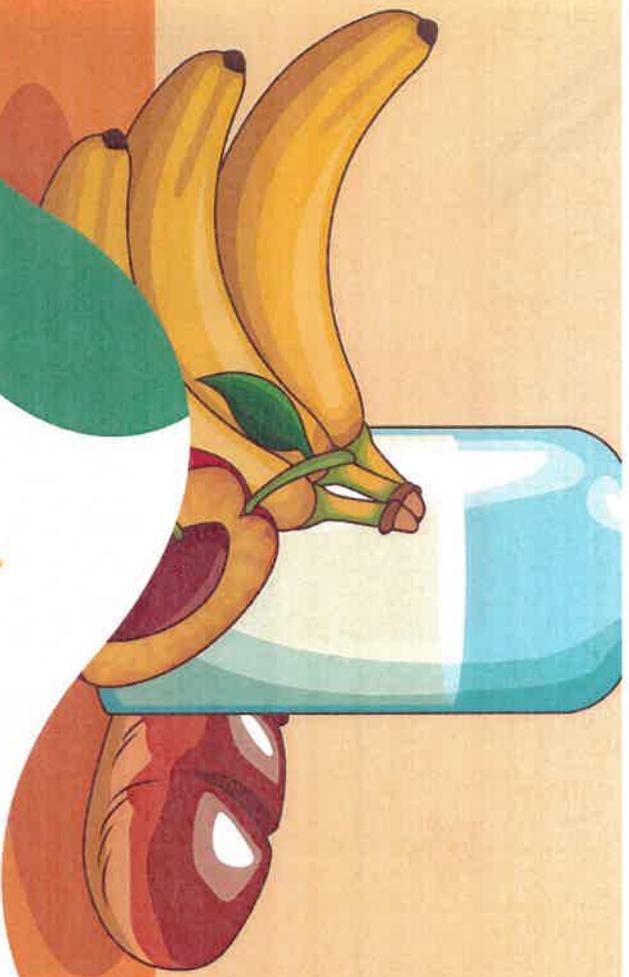
Article paru le 24/06/24

Copie pour impression

Réception au contrôle de légalité le 02/10/2025 à 15h43

Référence de l'AR : 010-211003389-20250923-DCM20250938_1-DE

Affiché le 02/10/2025 ; Certifié exécutoire le 02/10/2025



Le goûter + petite bouteille d'eau ou gourde sont à fournir chaque mercredi.

Les activités proposées s'inscrivent dans le cadre
d'un projet annuel et sont adaptées en fonction
des envies et choix des enfants.
Certaines activités peuvent être modifiées
selon la météo.

ORGANISATEUR
MAIRIE DE SAINT-LYÉ
4, avenue de la gare - 10180 SAINT-LYÉ
03 25 76 60 07



4, rue Henri Rodin
10180 SAINT-LYÉ
03 25 80 89 68
acmsh@saint-lye.fr

Programme des MERCREDIS

SEPTEMBRE - OCTOBRE 2023

ÉLÉMENTAIRES





- Les objectifs pédagogiques déclinés tout au long de l'année sont les suivants :
- Favoriser le bien-être de l'enfant au sein de ses différentes structures d'accueil.
 - Développer les activités physiques et sportives.
 - Sensibiliser les enfants au développement durable.
- Animateurs : Corine, David, Jérémy et Benjamin

MERCREDI
6 SEPTEMBRE

« Les Racontines »
à la Médiathèque
pour les CP/CE
Grand jeu d'eau
en équipe

MERCREDI
13 SEPTEMBRE

Expériences
scientifiques
Mini-jeux autour
du basket
Foot Golf

MERCREDI
20 SEPTEMBRE

Blind test gourmand :
une bonne réponse =
1 bonbon ou un truc
moins bon !
Grands jeux
en extérieur

MERCREDI
27 SEPTEMBRE

Projet traîneau avec
l'APEI et Handiquad
Mini-défis : plein de
petits jeux pour
s'affronter et rigoler
Visite du verger
et de ses ruches,
rencontre avec les
apiculteurs lyotains
en après-midi !

MERCREDI
4 OCTOBRE

Promenade sensorielle
en matinée
Loto : prépare-toi à
gagner le gros lot !

MERCREDI
11 OCTOBRE

Quizz-room : un jeu
d'équipe pour tester
ses connaissances,
sa rapidité et surtout
pour s'amuser !
Atelier cuisine
surprise !!

MERCREDI
18 OCTOBRE

Décorations abeilles
Grand jeu
Bzzzz Bzzzz....

EN FIL ROUGE SUR TOUTE L'ANNÉE

Un mercredi par mois, une animation sur la thématique des abeilles sera mise en place en partenariat avec la médiathèque, afin de sensibiliser les enfants sur l'importance de cette petite bête qui peut parfois nous faire peur !
A quoi elle sert, qu'est-ce qu'elle nous apporte, pourquoi la nature a besoin d'elle...?

TOUT AU LONG DE SEPTEMBRE ET OCTOBRE

Plusieurs projets d'animations seront proposés aux enfants en complément des activités annoncées afin de laisser un large choix à l'enfant.

ON DÉCORE NOTRE CENTRE ET NOTRE CANTINE

- Ateliers peinture / ateliers créatifs / création de signalétique
- Chapeau Disney

MACRAMÉ

- Créations avec la technique du macramé

MANGA WORKSHOP

- Crée ton propre manga

JOUEZ ET COOPÉREZ

- Découverte chaque mercredi d'un jeu différent autour de la coopération (jeu du parachute, jeux de santé coopératifs, chef d'orchestre, la bouteille à la mer...)

TRAÎNEAU DE NOËL

- Suite d'un projet commencé l'année précédente en partenariat avec l'APEI et l'association Handiquad. Création d'un traîneau avec les résidents de l'APEI.

Afin d'être acteurs de leur journée, les enfants ont la liberté de choisir, de décider et de proposer des activités (matériellement réalisables !).

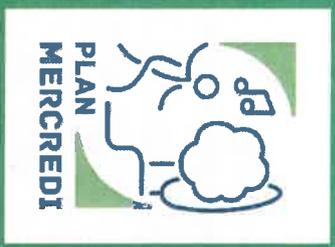




Le goûter + petite bouteille d'eau ou gourde sont à fournir chaque mercredi.

Les activités proposées s'inscrivent dans le cadre
d'un projet annuel et sont adaptées en fonction
des envies et choix des enfants.
Certaines activités peuvent être modifiées
selon la météo.

ORGANISATEUR
Mairie de SAINT-LYÉ
4, avenue de la gare - 10180 SAINT-LYÉ
03 25 76 60 07



4, rue Henri Rodin
10180 SAINT-LYÉ
03 25 80 89 68
acmsh@saint-lye.fr

Programme des MERCREDIS SEPTEMBRE - OCTOBRE 2023 3 - 6 ANS





- Les objectifs pédagogiques déclinés tout au long de l'année sont les suivants :
- Favoriser le bien-être de l'enfant au sein de ses différentes structures d'accueil.
 - Développer les activités physiques et sportives.
 - Sensibiliser les enfants au développement durable.
- CETTE ANNÉE, L'ÉQUIPE D'ANIMATION TRAVAILLERA SUR LA THÉMATIQUE DE L'UNIVERS DISNEY.**
- Animateurs : Sylvie, Léa, Anaïs, Stéphanie, Katleen et Sandrine

MERCREDI
6 SEPTEMBRE

« Les Raccontines »
à la Médiathèque.
Jeux de connaissance,
activités créatives
et petits jeux en
extérieur

MERCREDI
13 SEPTEMBRE

Blind Test Disney

MERCREDI
20 SEPTEMBRE

Rallye photo dans
Saint Lyé
« Cherche et trouve ! »

MERCREDI
27 SEPTEMBRE

Jeu :
les couleurs cachées
dans la boîte
à oeufs...

MERCREDI
4 OCTOBRE

« Les Raccontines »
à la Médiathèque

MERCREDI
11 OCTOBRE

Chasse au trésor
Disney
Atelier : fabriquons un
gâteau Mickey
ciné goûter Disney

MERCREDI
18 OCTOBRE

Marionnettes abeilles
Les petites abeilles
en 3D

EN FIL ROUGE SUR TOUTE L'ANNÉE

Un mercredi par mois, une animation sur la thématique des abeilles sera mise en place en partenariat avec la médiathèque, afin de sensibiliser les enfants sur l'importance de cette petite bête qui peut parfois nous faire peur !
A quoi elle sert, qu'est-ce qu'elle nous apporte, pourquoi la nature a besoin d'elle... ?

TOUT AU LONG DE SEPTEMBRE ET OCTOBRE

Plusieurs projets d'animations seront proposés aux enfants en complément d'activités déjà annoncées afin de laisser un large choix à l'enfant dans la construction de sa journée.

ACTIVITÉS CRÉATIVES

- String art ou l'art de créer des tableaux avec du fil...
- Chapeau Disney

ATELIER RÉCUP'ART

- On recycle, on transforme, pour en faire des oeuvres d'art, les rouleaux de papier toilette et les boîtes d'oeufs...

TEMPS ZEN

- Organisations de temps calmes, relaxation....

EXPRESSION ET CULTURE

- Chants, Lectures, quizz...



Le goûter + petite bouteille d'eau ou gourde sont à fournir chaque mercredi.

Les activités proposées s'inscrivent dans le cadre d'un projet annuel et sont adaptées en fonction des envies et choix des enfants.
Certaines activités peuvent être modifiées selon la météo.

A NOTER : ce programme d'activités est un programme prévisionnel qui peut être modifié à tout moment, en fonction de la météo ou des envies des enfants.

ORGANISATEUR :

MAIRIE DE SAINT-LYÉ - 4, avenue de la gare - 10180 SAINT-LYÉ - 03 25 76 60 07

Accueil
Mairie de Saint-Lyé
Zijé de loisirs

PROGRAMME DES MERCREDIS

Mai à Juillet 2024

MATERNELLES



Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 02/10/2025 à 15h43
Référence de l'AR : 010-211003389-20250923-DCM20250938_1-DE
Affiché le 02/10/2025 ; Certifié exécutoire le 02/10/2025



4, rue Henri Rodin - 10180 SAINT-LYÉ
03 25 80 89 68 - acmsh@saint-lye.fr



EN FIL ROUGE SUR TOUTE L'ANNÉE

Un mercredi par mois, une animation sur la thématique des abeilles sera mise en place en partenariat avec la médiathèque, afin de sensibiliser les enfants sur l'importance de cette petite bête qui peut parfois nous faire peur ! A quoi elle sert, qu'est-ce qu'elle nous apporte, pourquoi la nature a besoin d'elle....



Les objectifs pédagogiques déclinés tout au long de l'année :

- 1/ Favoriser le bien-être de l'enfant au sein de ses différentes structures d'accueil
 - 2/ Développer les activités physiques et sportives
 - 3/ Sensibiliser les enfants au développement durable
- Animateurs : Sylvie, Léa, Stéphanie, Kalleen et de temps en temps Anaïs et Sabrina

LES « RACONTINES » DE LA MÉDIATHÈQUE

Mercredi 5 juin à 10h30

Histoires animées par Lucile



JOURNÉE Bzzzzzz

On récolte le miel (1 mercredi en mai à déterminer)



ACTIVITÉ CRÉATIVE

Petit coq fait le beau (15 et 22 mai)

Figurine Disney le 03 juillet

En plus de toutes celles réalisées en continu



JE BOUGE ...

Marche dynamique le 22 mai

Marche nature le 05 juin matin



GRANDS JEUX

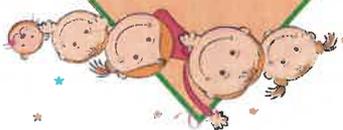
Mission agent secret le 29 mai : « Le vol des 7 statuettes »

Grande chasse au trésor le 12 juin matin



EN CONTINU SUR LA PÉRIODE

Sortie jeux au stade
Photobooth
Perles à repasser
Tableau Peter-Pan
La la la chantons les chansons de Disney
Une activité surprise et secrète presque tous les mercredis
Danse
Fresque murale



SORTIE A PROVINS

Mercredi 19 juin Départ 8h30 / Retour 18h (le transport se fera en car)

Tarif : une journée sans repas et 9.50 €

Au programme : rallye photos dans la ville et spectacle des chevaliers

Prévoir :

- Un sac à dos avec pique-nique, goûter et eau
- Une tenue et des chaussures confortables adaptées à la météo



SORTIE PIQUE-NIQUE

Le mercredi 03 juillet les enfants sortiront de l'accueil de loisirs

PS/MS : promenade et rencontre avec les chevaux

GS : passerelle avec les élémentaires en promenade/jeu de piste

Prévoir :

- Un sac à dos avec pique-nique, goûter et eau
- Une tenue et des chaussures confortables adaptées à la météo





Le goûter + petite bouteille d'eau ou gourde sont à fournir chaque mercredi.

Les activités proposées s'inscrivent dans le cadre d'un projet annuel et sont adaptées en fonction des envies et choix des enfants. Certaines activités peuvent être modifiées selon la météo.

A NOTER : ce programme d'activités est un programme prévisionnel qui peut être modifié à tout moment, en fonction de la météo ou des envies des enfants.

ORGANISATEUR :

MAIRIE DE SAINT-LYÉ - 4, avenue de la gare - 10180 SAINT-LYÉ - 03 25 76 60 07



PROGRAMME DES MERCREDIS

Mai à Juillet 2024

ÉLÉMENTAIRES



4, rue Henri Rodin - 10180 SAINT-LYÉ
03 25 80 89 68 - acmsh@saint-lye.fr



EN FIL ROUGE SUR TOUTE L'ANNÉE



En mercredi par mois, une animation sur la thématique des abeilles sera mise en place en partenariat avec la médiathèque, afin de sensibiliser les enfants sur l'importance de cette petite bête qui peut parfois nous faire peur ! A quoi elle sert, qu'est-ce qu'elle nous apporte, pourquoi la nature a besoin d'elle....

Les objectifs pédagogiques déclinés tout au long de l'année :

- 1/ Favoriser le bien-être de l'enfant au sein de ses différentes structures d'accueil
- 2/ Développer les activités physiques et sportives
- 3/ Sensibiliser les enfants au développement durable

Animateurs : Corinne, David, Jérémy



ATELIERS CRÉATIFS...

Création d'un mégaphone géant (suite et fin)
Création d'un hôtel à insectes et d'abeilles en 3D
Surprise pour la reine et surprise pur ton roi (activité secrète)
Tableau nature



A VOS AIGUILLES !!

On termine le projet sac à dos... Et on prépare des costumes pour le projet Charlie Chapelaïn



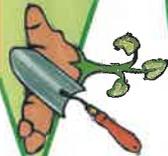
JE SUIS ROND PETIT ET VERT (à partir du CER)

Mercredi 22 mai à la médiathèque



JOURNÉE Bzzzzz

On récolte le miel (1 mercredi en mai à déterminer)



JARDIN PÉDAGOGIQUE ...la suite!

On retourne la terre, on plante des légumes et des aromates, on arrose et on regarde pousser pour mieux déguster...

JEUX EXTÉRIEURS ET INNOVANTS

Kinball, sardine, course du parachute, couloir de la mort, poule renard vipère



SORTIE A PROVINS

Mercredi 19 juin Départ 8h30 / Retour 18h (le transport se fera en car)

Tarif : une journée sans repas et 9.50 €

Au programme : rallye photos dans la ville et spectacle des chevaliers
Prévoir :
- Un sac à dos avec pique-nique, goûter et eau
- Une tenue et des chaussures confortables adaptées à la météo



SORTIE PIQUE-NIQUE

Le mercredi 03 juillet les enfants sortiront de l'accueil de loisirs
Au programme : jeu de piste et balade

Prévoir :
- Un sac à dos avec pique-nique, goûter et eau
- Une tenue et des chaussures confortables adaptées à la météo



ET TOUJOURS ...

Projet vidéo Charlie Chapelaïn
Projet : Exprime Tout A (TOI)
Les « Racontines » à la Médiathèque (mercredi 05 juin)





MERCREDI 26 JUIN

LA COURSE AUX ABEILLES

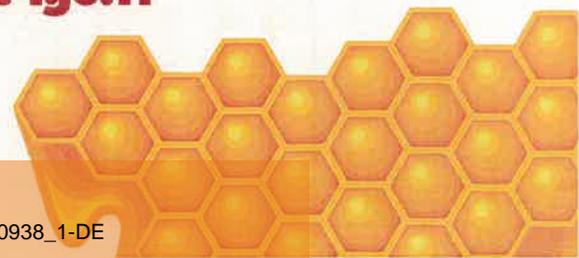
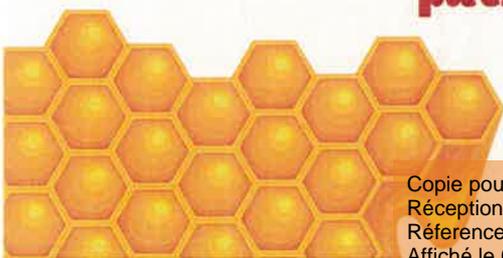
**L'ÉQUIPE DE L'ACCUEIL DE
LOISIRS VOUS INVITE À VENIR
PARTAGER UN MOMENT
FESTIF ET LUDIQUE**

**RENDEZ-VOUS A 18H
DANS LE PARC DE LA MAIRIE**



**INSCRIPTION OBLIGATOIRE AUPRÈS DE PATRICIA
06.73.46.91.11**

patricia.douillet@saint-lye.fr





Commission festivités

Réunion du 13 décembre 2023

Début de réunion : 18h30

Présents : Laurence Fournier, Nicolas Mennetrier, Anne-Josèphe Charlot, Valérie Pellerin, Véronique Stoltz, Pascal Genet, Bruno Léotier, Annie Salami, Géraldine Pérée, Denis Philippe, Stéphanie Kustermann

Mme FOURNIER :

1/ **Le Lyotain** pourrait sortir en février à condition de commencer le travail dès à présent et de recevoir les informations ou projets d'article.

2/ **L'agenda 2024** est bouclé, la maquette a été reçue ce matin. Il sera en format paysage.

Une présentation de l'édito de l'agenda et de la maquette est faite à la commission. L'agenda sera livré avant la fin de l'année pour une distribution toutes boîtes aux lettres par les conseillers municipaux.

3/ **Vœux aux habitants** : message du Maire et d conseil municipal dans l'agenda de poche + newsletter + panneaux d'entrée de ville qui vont être posés fin décembre.

4/ **Programmation 2024** : il est souhaité et souhaitable d'avoir un planning complet des manifestations et animations sur 6 mois afin de préparer la communication en amont et de choisir les bons outils. C'est très difficile à Saint-Lyé...

Le programme festivités et médiathèque du 1^{er} trimestre est le suivant :

- 8 janvier vœux du maire aux forces vives
- 25 janvier galette des rois avec les bénévoles de la médiathèque
- Samedi 16 mars 20h20 spectacle chorale « mes sons en scène »
- 19 mars cérémonie Algérie/Tunisie/Maroc
- Projet « abeilles » : animations en lien avec l'accueil de loisirs 1 mercredi par mois
- Médiathèque : 1 animation par mois

Cérémonie des vœux :

Les salés seront commandés au Pilaout, le sucré à la P'tite pâtisserie. La commune commandera 6 cartons de champagne. 150 personnes sont attendues.

Le programme du 2^{ème} trimestre est le suivant :

- 1^{er} avril : Pâques chasse aux œufs et concours de dessin (sur le budget de Mme Stoltz animations lyotaines)
- 14 avril Théâtre : proposition de retenir la même troupe que l'an dernier, pièce différente
- Fin avril cérémonie des héros de la déportation
- 8 mai commémoration de 1945
- 18 juin commémoration du 18 juin 1940

Mme Kustermann fournira le calendrier des cérémonies officielles dès qu'il sera paru.

Mme Stoltz fait le rétroplanning du concours de dessins : 20 février distribution des flyers, 28 février atelier réalisation de dessin à la médiathèque, 13 mars date limite de retour des dessins, 27 mars clôture et remise le 1^{er} avril à 11h. Une délibération devra être prise pour adopter le règlement.

Chasse aux œufs : les enfants chercheront des œufs fictifs du type balles en plastique. A chaque âge une consigne de ramassage différente sera donnée : couleur à ramener, nombre... pour obtenir un pochon de chocolat. La chasse aux œufs sera limitée aux enfants de 6 ans maximum comme les années précédentes.

Le programme du 3^{ème} trimestre est le suivant :

- 13 juillet : retraite aux flambeaux
- 14 juillet : cérémonie et festivités
- 22 septembre : journées du patrimoine

14 juillet : Mme Fournier demande à M. Léotier de relancer Mme Dussault pour le devis. M. Léotier indique qu'il aura peut-être 2 autres devis et précise que l'artificier Patrick a répondu favorablement.

Journée du patrimoine : un concert aura lieu devant ou dans l'église en fonction de la météo. M. Philippe indique que la commune de Macey a fait appel à un groupe vocal « La Troupe » pour un concert. Il s'agit d'une troupe locale qui a bien plu notamment par le dynamisme dont elle a fait preuve. La troupe comporte entre 20 et 25 personnes, une batterie et un clavier. Ils ont chanté entre autres du Clara Luciani et des chansons à texte. Ils se sont également présentés à Troyes cet été.

Mme Fournier rappelle qu'il y a déjà eu de l'opéra, un hommage à Georges Brassens, Piccioli... Mme Stoltz propose du jazz mais est également en accord avec la



proposition de M. Philippe. La commission retient la proposition de M. Philippe. Mme Fournier les contactera.

Le programme du 4^{ème} trimestre est le suivant :

- 11 novembre : armistice 1918
- 1^{er} décembre : marché de Noël
- Noël des enfants des agents et des agents
- Colis des aînés distribués par le CCAS.

5/ Préparation du budget 2024

Le logiciel du panneau électronique arrive en fin de vie. Une mise à jour a été proposée pour 350 €HT par an et une nouvelle application pour 950 €HT par an. La nouvelle application n'est pas acceptée.

14 juillet : La commission propose une augmentation des tarifs de 10 à 15 € pour les extérieurs. Le tarif pour les Lyotains est inchangé. Une délibération devra être prise en début d'année. 500 personnes seront accueillies.

6/ Lyotain

Les articles en préparation sont les suivants :

- Présentation de l'ADMR
- Présentation du portail familles
- Annonce du calendrier des festivités
- Retour sur les travaux du 2^{ème} semestre 2023
- Histoire : hommage à 2 anciens maires
- Retour sur le colis des aînés et modalités d'inscription
- Annonce du concours de dessin
- Rappel calendrier des ordures ménagères
- Bilan des animations lyotaines
- Annonce des associations
- Extension de la zone de la Chanvrière

L'adjointe au maire,

Laurence Fournier.